

# Déchets, on n'enfouit pas le plan, mais report en janvier

Après une réunion entre le président de l'office de l'environnement, François Sargentini, avec les trois groupes de la majorité, il a été décidé de retirer le plan de l'ordre du jour. Un scénario qui se profilait déjà à l'issue de la tenue de la commission du développement, mardi

Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets ne fera pas débat lors de la session prévue les 21 et 22 décembre. Il a été extrait. Le volumineux document de plus de 800 pages - qui engagera la Corse pour douze ans en matière de politique de gestion des déchets et dont les dispositions seront, après la procédure d'adoption, opposables aux différents acteurs - demande à être dégraisé. Surtout, amendé. Sur des questions qui, en ressurgissant aujourd'hui, viennent réveiller de vieux démons. La valorisation énergétique, notamment, au sein d'une mandature qui, avant même d'arriver au pouvoir, a toujours refusé d'entendre parler d'incinération. Et qui voit revenir, via des directives européennes, une notion comme une bombe à retardement. Un possible brûlot.

Au terme d'une réunion entre le président Sargentini et les groupes de la majorité (*lire ci-dessous*), hier, le plan va donc bénéficier d'une réflexion d'un mois supplémentaire jusqu'à la session de janvier 2021. Impossibilité de le voter en l'état. Pour des raisons de forme. De fond également. C'est ce qui s'était déjà dégagé, mardi, lors de la commission du développe-

ment. À la clé, tous groupes confondus - celui de La Corse dans la République n'était pas représenté mais on peut sans peine imaginer qu'il aurait été à minima dans le même sens - majorité nationaliste comme opposition, des élus dubitatifs et un avis sur le document se cantonnant à un vote de non-participation unanime. C'est dire si la problématique est au centre des enjeux. Des prochaines territoriales.

Dans le cadre de cette commission, dont nous avons eu échos, le président de l'office de l'environnement a présenté le plan (*notre édition de mardi*), rappelant, entre autres, qu'il s'inscrit à la fois dans le cadre « des évolutions européennes et au niveau national dans le cadre de la Loi NOTRe ». En corollaire, « l'intégration de la valorisation énergétique pour la première fois ».

**Ce qu'on veut, ce qu'on ne veut pas**

Marie-Thérèse Mariotti (Per l'Avvenire) a ouvert le feu : « Je ne vois pas la ligne de la Collectivité. On subit qu'en mai 2021, nous n'aurons plus d'exutoire. Sur la valorisation énergétique, ce n'est pas clair. Nous demandez-vous de



Le rapport sur les déchets est reporté à la session de début d'année. PHILIPPE SANTONI

choisir entre l'unité de valorisation énergétique (LIVE) et le surtri ou les deux se complètent-ils ? » La conseillère territoriale se dit « très circonspecte ».

Dans la foulée, Julien Paolini (Femu a Corsica) explique, qu'une fois n'est pas coutume, mais qu'il va « rejoindre en partie les remarques de Marie-Thérèse Mariotti sur l'aspect opérationnel de ce plan. Plusieurs procédés se superposent. On met en opposition l'unité de valorisation éner-

gétique de 140 000 tonnes, sur

laquelle je suis très réservé, avec la méthanisation et le surtri. Je croyais qu'on avait avancé sur deux centres de surtri, un sur Ajaccio et un sur Bastia ».

Avant tout, insiste-t-il, les pistes données méritent d'être débroussaillées et plus précisément énoncées pour éviter tout doute. « Nous sommes peut-être obligés de mettre à l'étude l'unité de valorisation, mais il faut dès à présent dire que l'on est contre et que c'est une solution qu'on ne retiendra pas. Il faut que l'on retravaille

ce plan pour préciser ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas ».

Même la présidente de la commission, Nadine Nivaggioli (Femu a Corsica), admet y perdre son latin. « Si on ne part pas des plans et délibérations antérieures qui, en 2010, ont refusé toute possibilité de traitement par la valorisation énergétique, je ne comprends plus la logique et le fil conducteur de ce rapport. Je ne le tiens plus. Ce fil, je parle du mouvement auquel on appartient, celui que l'on a développé depuis 2006, celui que nous avons développé à Ponte-Leccia dans la salle des fêtes avec des centaines et des centaines de personnes. Nous avons refusé la valorisation énergétique. Pourquoi retournons-nous à cette unité de valorisation s'il n'y a pas obligation, je ne trouve pas dans le rapport l'annexe référente ? »

**Incinérateur masqué**

Dans les rangs de Corsica Libera, Rosa Prosperi partage les points de vue exprimés. Même si le plan est encore une version provisoire, il faut, scande-t-elle, reprenant les mots de Julien Paolini, préciser « ce que l'on veut. Les options doivent être claires, notamment concernant l'unité de

valorisation qui pose le plus problème. Y a-t-il simplement une obligation réglementaire de lancer une étude ou est-ce une piste envisagée par l'exécutif ? L'UVE, c'est un incinérateur qui ne dit pas son nom ! »

De son côté, Mattea Casalta (PNC) annonce que son groupe déposera des amendements.

Reprenant la parole, François Sargentini assure que « ce n'est pas nous qui avons choisi la manière de faire ce plan. Cela nous est imposé. Je ne suis pas un fervent défenseur de l'UVE mais ne pas la mettre dans le plan serait une erreur ». Un plan, plaide-t-il, qui « n'est pas le plan de l'exécutif, il y a eu des études. Il incombera à l'Assemblée d'apporter des éléments ». Parmi les précisions apportées par le président de l'office de l'environnement, des coûts. « Le système méthanisation produirait les 100 M€, soit 300 euros par habitant. L'UVE, 150 M€, soit 450 euros par habitant ». Et puis, cette certitude, « on ne peut plus rester dans le cadre du débat. L'année 2022 ou être irréversible en Corse parce qu'on n'aura plus d'exutoire ». La-dessus, tout le monde est d'accord.

ANNE-C. CHABANON